

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 19/10/2012

### Renouvellement adhésion HEOL

HEOL, agence Locale de l'énergie du pays de Morlaix gère le suivi des factures énergie et eau, émet des préconisations et accompagne leur mise en œuvre, conseille la commune pour une démarche de qualité environnementale. La convention avec HEOL est renouvelée pour une durée de 3 ans.

Le montant de la cotisation s'élève à 0.61 € par habitant pour l'année 2012, 0.64 en 2013, 0.67 en 2014. Unanimité

### Modification des statuts de Morlaix Communauté

Approbation, à l'unanimité, de la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 9 juillet 2012.

### Avis sur la fusion du Syndicat de répurcation et de traitement des ordures ménagères de Lanmeur (SIRTOM) avec la communauté d'agglomération de Morlaix

Le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) adopté par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 prévoit, la fusion du syndicat de répurcation et de traitement des ordures ménagères de Lanmeur avec Morlaix Communauté.

Le conseil, décide d'approuver, à l'unanimité, la fusion du SIRTOM de Lanmeur avec Morlaix Communauté.

### Demande de subvention CAF pour l'achat de matériel

Une subvention va être demandée à la CAF dans le cadre d'achat de matériel pédagogique, mobilier, matériel d'activité et informatique, liés au fonctionnement de l'ALSH.

Le montant total de ces équipements s'élève à 1 009.50 €. La subvention peut aller jusqu'à 80% du prix d'achat.

### Création d'un columbarium

L'espace pour recevoir le futur columbarium se situe en dehors de l'enceinte du cimetière, sur le terrain communal jouxtant le cimetière, à savoir la parcelle cadastrée section G n°1144.

Des travaux de terrassement, clôture et aménagement paysager vont être réalisés par l'entreprise Frédéric LAVANANT de Plouigneau.

Accord à l'unanimité pour les travaux et l'emplacement du columbarium.

### Fonds de concours n°2 appui au développement territorial

#### - Achat et destruction immeuble

Un fonds de concours pour l'achat et la destruction de la maison située rue du Ponthou à Botsorhel va être demandé à Morlaix Communauté.

Le coût de cet immeuble a été d'un montant de 14 000 € en 2008 et sa destruction de 5 000 € HT en 2011. à l'unanimité

### **- Aménagement Kerzouezou**

Un fonds de concours pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du lotissement de Kerzouezou va aussi être demandé à Morlaix Communauté.

Le coût de ces travaux est estimé à 141 965.95 € HT.

**à l'unanimité**

### **Restructuration de l'espace périscolaire, demandes de subventions et aide**

Des demandes de subvention vont être demandées au conseil régional, au conseil général et à la CAF pour le projet de restructuration de l'espace restauration scolaire et périscolaire.

Le montant estimé des travaux, hors bureau d'étude est de 315.000 € HT.

Le permis de construire a été récemment déposé auprès de la DDTM.

**9 voix pour, 1 abstention**

### **Modification du tableau des effectifs**

Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé à partir du 1/11/2012.

**à l'unanimité**

### **Création de la fonction d'agent de prévention**

Suite à la mise en place du document unique, il est décidé de créer la fonction d'agent de prévention

Il s'agit de s'engager dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention.

Un agent, parmi les membres du personnel, sera nommé et formé pour mener cette mission.

**à l'unanimité**

### **Travaux d'aménagement à Kerzouezou**

Les travaux d'aménagement et de sécurisation du lotissement de Kerzouezou doivent se dérouler courant novembre 2012.

Les travaux de voirie et aménagement seront entrepris par l'entreprise SCREG.

Les travaux de pose de mats et lanternes pour l'éclairage public seront effectués par le SIE de Plouigneau.

**à l'unanimité**

### **Décision modificative n°2, Budget Commune**

Équilibrage d'un crédit par Diminution de crédits d'un montant de 45 000 € pour l'opération « restructuration de bâtiment » vers l'opération « Aménagement du bourg » pour un montant de 20 000 € et l'opération « Voies communales » pour un montant de 25 000 €.

**à l'unanimité**

### **Questions diverses**

Les chantiers de voirie 2012 vont débiter prochainement. Au programme : Creac'h Pluen, Kéraël et Pen Ar Veuleguen.